



Convocation devant le médiateur

Par **khamomo**, le **18/03/2014** à **13:20**

Bonjour, rnrnSuite à une plainte de ma mère pour violence, j'ai reçu une convocation d'un médiateur. Sa déclaration énonce juste que je l'ai frappée au visage et poussée dans les escaliers alors qu'elle a commencé à me frapper, à m'étrangler jusqu'à ce que je réponde d'un coup de poing. Ma déclaration a été enregistrée par la police. Pas de nouvelles jusqu'à cette convocation.rnrnJe ne refuse pas cette procédure de médiation mais le souci est que je suis à l'étranger pour mes études! Je ne peux pas donc me rendre à cette sollicitation qui empêcherait des poursuites pénales... J'ai bien évidemment contacté le médiateur mais pour l'instant pas de réponse!rnrnAinsi je m'interroge sur les suites possibles à cette affaire???rnrnJ'ai 20 ans et j'aimerais ne pas gâcher ma vie pour une situation familiale qui se dégrade et que je subis depuis des années. rnJ'aimerais savoir également quelles sont les risques que j'encours (amendes, peines, casier judiciaire), qu'est-ce que je peux faire pour m'en sortir du mieux possible, quelles sont mes options??? rnrnMerci de votre aide!